

Avis administratifs

COMMUNE D'ÉTEL

PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU

Mise à disposition du public

Le 12 avril 2019, le maire d'Étel a arrêté :

ARTICLE 1. - En application des dispositions des articles L153-36 à L153-46 du Code de l'urbanisme, le présent arrêté engage la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU approuvé le 6 juillet 2017.

ARTICLE 2. - Le projet de modification simplifiée est engagé en vue de permettre notamment d'ajuster les règles définissant la volumétrie et l'implantation des constructions dans les zones U, dans le respect du paysage urbain et en cohérence avec les objectifs du PADD :

- En zone Uap : mieux adapter les règles aux objectifs du PADD, notamment de faire évoluer les bâtiments de façon adaptée à la préservation de l'authenticité de la façade maritime.
- D'une manière générale en zones Ua et Ub : donner aux constructions existantes la capacité d'évolution (aujourd'hui non prévue) et mieux adapter les règles au contexte existant.

ARTICLE 3. - Le projet de modification simplifiée du PLU sera transmis à M. le Préfet ainsi qu'aux personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme, avant la mise à disposition au public.

ARTICLE 4. - La mise à disposition du public fait l'objet d'un bilan devant le conseil municipal qui en délibère et adopte le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public.

Le présent arrêté a été affiché en mairie d'Étel le 17 avril 2019.

COMMUNE D'ÉTEL

PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU

Mise à disposition du public

Le 19 juillet 2019, le conseil municipal d'Étel a décidé :

ARTICLE 1. - La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée aura lieu du 16 août 2019 au 16 septembre 2019.

ARTICLE 2. - La mise à disposition aura lieu selon les modalités suivantes :

Apposition d'affiches en tous lieux de la commune fréquentés par le public :

- Capitainerie.
- Entrée de ville rue Victor-Hugo.
- Office du tourisme.
- Terrain de tennis.
- École publique.
- Salle des fêtes.
- Entrée de ville, rue Croix Izan.
- Entrée de ville, rue des Dunes.
- Lycée maritime.
- Rond-point de l'ancre, rue Victor-Hugo/rue Général-Leclerc.
- Médiathèque.
- Mairie.
- Insertion dans la presse régionale (journaux d'annonces légales).
- Mise en ligne sur le site Internet de la commune d'Étel.
- Mise en ligne sur les supports électroniques d'information implantés sur les espaces publics de la commune.
- Mise à disposition du public d'un cahier pouvant recevoir les suggestions, observations.

ARTICLE 3. - À l'issue de la mise à disposition, M. le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera.

ARTICLE 4. - La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à M. le Préfet et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

La présente délibération a été affichée en mairie d'Étel, le 24 juillet 2019.

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Arzon pour la construction d'un bâtiment d'accueil au Cairn du Petit Mont

En exécution de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 et en application des dispositions du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, une enquête publique d'une durée de 34 jours sera ouverte du 26 juillet 2019 au 28 août 2019 afin de déclarer d'intérêt général à travers une déclaration de projet.

La déclaration de projet emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Arzon.

Ce projet est présenté par le Conseil départemental du Morbihan.

Pendant l'enquête publique, le dossier sera consultable, chaque jour ouvrable aux heures habituelles d'ouverture au public à la mairie d'Arzon, siège de l'enquête ; à la Direction départementale des territoires et de la mer, SUH/UA, 1, allée Général-Le Troadec, 56000 Vannes ; sur le site internet <https://www.morbihan.gouv.fr>

M. Bertrand Quesnel est nommé commissaire enquêteur. L'enquête publique débutera le vendredi 26 juillet à 9 h et s'achèvera le mercredi 28 août, à 17 h. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Arzon pour recevoir ses observations selon le calendrier suivant : vendredi 26 juillet 2019, de 9 h à 12 h 30 ; mardi 30 juillet 2019, de 9 h à 12 h 30 ; vendredi 2 août 2019, de 14 h à 17 h ; mercredi 7 août 2019, de 9 h à 12 h 30 ; lundi 12 août 2019, de 14 h à 17 h ; mardi 20 août 2019, de 14 h à 17 h ; mercredi 28 août 2019, de 14 h à 17 h. Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations écrites pourront être soit consignées directement sur les registres ouverts à cet effet en mairie d'Arzon ; soit adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur en mairie d'Arzon, 19, rue de la Poste, 56640 Arzon ; soit par courriel à l'adresse suivante : declaration.de.projetpetitmont@gmail.com

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la Direction départementale des territoires et de la mer et en mairie d'Arzon.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal d'Arzon se prononcera sur l'intérêt général du projet.

La déclaration de projet entraîne mise en compatibilité du document d'urbanisme.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SCOT ET PDU

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et de Plan de déplacements urbains (PDU) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, du 19 août 2019 au 19 septembre 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

L'enquête publique sera close le 19 septembre à 17 h 30.

Le tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Evard-Thomas, présidente de la commission d'enquête, et 2 membres titulaires : Mmes Le Du et Veillerot.

Les pièces de chaque dossier, comprenant une évaluation environnementale et l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale, sont tenues à la disposition du public au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, ainsi qu'aux lieux d'enquête suivants : mairies de Sarzeau, Elven, Grand-Champ, Arradon, Île aux Moines et accessibles sur poste informatique et papier.

- Vannes : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 30, rue Alfred-Kastler, PIBS II, 56006 Vannes, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30.
- Sarzeau : mairie de Sarzeau, place Richemont, 56370 Sarzeau, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 8 h 30 à 12 h.
- Elven : mairie d'Elven, place de Verdun, 56250 Elven, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi, de 8 h 30 à 12 h 30.
- Grand-Champ : mairie de Grand-Champ, place de la Mairie, 56390 Grand-Champ, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h.
- Arradon : mairie d'Arradon, 2, place de l'Église, 56610 Arradon, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h.
- Île aux Moines : mairie de l'Île aux Moines, rue de la Mairie, 56780 Île aux Moines, lundi, mercredi et vendredi, de 9 h à 12 h ; mardi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h. Samedis 24 août 2019, 31 août 2019 et 14 septembre 2019, de 9 h à 12 h. Pendant la même durée, le dossier sera également consultable sur : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Le dossier soumis à l'enquête publique est composé notamment de :

- Pour le SCoT :
 - * rapport de présentation (comprenant notamment le diagnostic de territoire, l'analyse de l'état initial de l'environnement, le résumé non technique et l'évaluation environnementale) ;
 - * Projet d'aménagement et de développements durables ;
 - * documents d'orientations et d'objectifs comprenant un Document d'aménagement artisanal et commercial ;
 - * les avis des personnes associées et consultées conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement ;
 - * L'avis de l'Autorité environnementale (MRAE) ;
 - * diverses pièces administratives relatives à son élaboration dont le bilan de la concertation.
- Pour le PDU :
 - * le projet de PDU, intégrant l'annexe accessibilité et la synthèse du rapport environnemental ;
 - * le rapport environnemental intégral ;
 - * les avis des personnes associées et consultées conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement ;
 - * l'avis de l'Autorité environnementale (MRAE) ;
 - * diverses pièces administratives relatives à son élaboration dont les dates des réunions/concertations effectuées.

Les observations pourront être consignées dans un registre d'enquête dématérialisé ouvert à cet effet et consultable sur :

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh ou adressées par écrit à Mme la Présidente de la commission d'enquête, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, parc d'innovation Bretagne Sud II, 30, rue Alfred-Kastler, CS 70206, 56006 Vannes cedex.

Les observations pourront également être déposées par courriel envoyé à : enquetepublique@gmvagglo.bzh

Les observations adressées par courriel ou par écrit sont consultables sur le registre papier d'enquête situé au siège du Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Les membres de la commission d'enquête recevront le public, lors des permanences, les :

- lundi 19 août 2019, de 9 h à 12 h à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- lundi 19 août 2019, de 14 h à 17 h à mairie de Sarzeau ;
- samedi 24 août 2019, de 9 h à 11 h 30, à mairie de Grand-Champ ;
- mardi 27 août 2019, de 9 h à 12 h, à mairie d'Elven ;
- mardi 27 août 2019, de 13 h 30 à 17 h, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- mardi 3 septembre 2019, de 9 h à 12 h, à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- samedi 7 septembre 2019, de 9 h à 12 h, à mairie d'Elven ;
- jeudi 12 septembre 2019, de 9 h à 11 h 30, à mairie de l'Île aux Moines ;
- jeudi 12 septembre 2019, de 14 h à 17 h 30 à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- mardi 17 septembre 2019, de 9 h à 12 h, à mairie de Sarzeau ;
- mardi 17 septembre 2019, de 14 h 30 à 17 h, mairie de Grand-Champ ;
- jeudi 19 septembre 2019, de 9 h à 11 h, à mairie d'Arradon ;
- jeudi 19 septembre 2019, de 14 h à 17 h 30 à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, aux lieux d'enquête et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du SCoT et du PDU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, et des avis des personnes publiques associées et consultées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de SCoT et de PDU en vue de cette approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

COMMUNE DE BADEN

1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° 288/2019 en date du 15 juillet 2019, le maire de la commune de Baden a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet :

1. la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Baden ;
2. le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Baden ;
3. le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Baden.

À cet effet, le tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Charles Bougerie, contrôleur principal TPE à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique désignée ci-dessus.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Baden du mercredi 21 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, où chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête unique comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable, aux mêmes dates, sur le site internet de la commune : www.baden.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants : le mercredi 21 août 2019, de 9 h à 12 h ; le jeudi 29 août 2019, de 14 h à 17 h ; le mardi 10 septembre 2019, de 9 h à 12 h ; le mercredi 18 septembre 2019, de 14 h à 17 h ; le vendredi 20 septembre 2019, de 14 h à 17 h.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Baden, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, 3, place Weilheim, BP 7, 56870 Baden, ou par courriel : mairie@baden.fr

Le public pourra également consigner ses observations en les déposant sur le registre dématérialisé prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/baden>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant une année, et pourront être communiqués à toute personne qui en exprimerait la demande auprès de M. le Maire de Baden. À la même période, ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune : www.baden.fr

À l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux pluviales par le conseil municipal, et l'approbation du zonage des eaux usées par le Syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable (SIAEP), après modifications éventuelles résultant de l'enquête publique.

COMMUNE DE POULDERGAT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modifier le périmètre de protection

autour de 9 édifices protégés au titre des monuments historiques

En exécution de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019, et en application des dispositions du Code du patrimoine, du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, il sera procédé du lundi 19 août 2019 dès 9 h au mardi 3 septembre 2019 jusqu'à 17 h, à la mairie de Plumergat à une enquête publique relative au projet présenté par M. le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne (Unité départementale architecture et patrimoine du Morbihan), en vue de modifier le périmètre de protection autour de neuf édifices protégés au titre des monuments historiques : l'église Saint-Thuriau, la croix du cimetière de Saint-Thuriau, la chapelle de la Trinité, la chapelle de Saint-Servais, la croix de la route de Brec'h, la croix de la route de Mériadec, la croix du carrefour vers Locminé, la chapelle Notre-Dame à Gornévec et la chapelle de Langroëz.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de Plumergat du 19 août 2019 au 3 septembre 2019 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la mairie. Le public intéressé pourra consigner sur le registre d'enquête ses observations éventuelles ou les adresser par écrit à la commissaire enquêteuse à la mairie de Plumergat. Ce dossier sera également disponible sur le site internet de la préfecture www.morbihan.gouv.fr

Mme Nicole Jouen est désignée en tant que commissaire enquêteuse.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations écrites pourront être :

- soit consignées directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet en mairie de Plumergat ;
- soit adressées par voie postale à l'attention de la commissaire enquêteuse en mairie de Plumergat, place du Castil, 56400 Plumergat ou par courriel à l'adresse suivante : accueil.mairie@plumergat.fr

Les observations transmises par courriel seront consultables sur le site internet www.morbihan.gouv.fr

La commissaire enquêteuse siègera à la mairie de Plumergat où elle recevra en personne le public, les jours et heures suivants : lundi 19 août 2019, de 9 h à 12 h ; mercredi 28 août 2019, de 14 h 30 à 17 h ; mardi 3 septembre 2019, de 14 h 30 à 17 h.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique auprès de la mairie de Plumergat et auprès de la préfecture du Morbihan ainsi que sur son site internet www.morbihan.gouv.fr

Autres

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 11 décembre 2014, M. Guy Joseph Le Gouic, en son vivant directeur adjoint d'un collège en retraite, demeurant à Lorient (Morbihan), 11, rue des Castors, célibataire non lié par un pacs, né à Lorient (Keryado) le 20 juillet 1946, décédé à Lorient le 10 avril 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^e Cédric Fressenon, suivant procès-verbal en date du 19 juin 2019, dont la copie authentique a été déposée au greffe du TGI de Lorient le 11 juillet 2019. Les oppositions pourront être formées auprès de M^e Cédric Fressenon, notaire à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, chargé du règlement de la succession. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, M^e FRESSENON

Vous créez votre entreprise ?

Saisissez votre annonce légale sur
regions-annonceslegales.com

regions-annonceslegales.com
 Créer et publier vos annonces légales en ligne



Tous journaux
habilités en France

Devis & attestation
de parution immédiats